

guste Vérité pût faire une chute pareille en si peu de temps et de lignes.

Aller chercher un titre dans le ciel, c'est ce qui s'appelle de l'orthodoxie, ou nous n'y comprenons rien. Seulement, pourquoi aller si loin pour trouver la Vérité, quand on l'a sous la main, à deux pas de soi? La vérité, eh! morbleu, il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour la voir tout partout. Luigi, l'apôtre des montagnes, la trouve, lui, sans la chercher, ce qui porte à croire que le ciel n'est pas juste envers ses élus, puisqu'il met tant de différence entre eux. Dans un seul numéro du *Réveil*, il y a autant de vérités qu'on peut en exiger raisonnablement, et sans quitter la terre encore! Nous prenons parmi les hommes ce qu'il faut dire aux hommes, et nous ne voyons pas à quoi sert la vérité qui n'habite que le ciel. Samson, malgré toute sa force, ne pourra se maintenir longtemps à cette hauteur, et il dégringolera aussi lui des nues, entraîné par le poids du *Courrier* avec lequel on ne plane pas.

#### LA FRANCE D'AVANT "89."

Sous ce titre, le *Globe* de Toronto du 19 juillet contenait un excellent article que M. le juge Routhier ferait bien de méditer, lui qui s'est donné en France comme un homme d'avant 89. Il y verra ce que c'était qu'un français de cette époque. Voici la traduction de cet article :

M. Taine a publié tout récemment un livre très-intéressant sur la France anté-révolutionnaire. Dans cet ouvrage l'auteur décrit l'édifice social sous l'ancien régime, la royauté française, la condition du peuple, sa dégradation désespérée, le misérable état de pauvreté auquel il en était arrivé par suite des impôts écrasants dont il était grevé, et dont les classes privilégiées étaient exemptes. La valeur du livre de M. Taine ne consiste pas tant en ce qu'il contient des choses qui n'étaient pas généralement connues auparavant, qu'en ce que les faits qui y sont exposés le sont avec une telle force et une clarté si saisissante que le lecteur, loin de s'étonner de voir qu'un pareil état de choses se soit effondré avec fracas, s'émerveille, au contraire, qu'il ait pu être enduré si longtemps. Le clergé, en général, était profondément corrompu; il en était de même de la noblesse, et en conséquence ces deux ordres étaient cordialement détestés par la grande masse du peuple.

La Couronne étant devenue "l'Etat," lorsque le monarque devint insouciant et indifférent, même sur la manière de gouverner, il fut facile de prévoir que la fin de ce honteux régime n'était pas loin. Comme roi, Louis XVI était tout-à-fait incapable de remplir les devoirs de sa position; sous ce rapport il était, paraît-il, aussi inepte que son prédécesseur l'ignoble Louis XV, et presque aussi stupide que lui, car il n'avait pas la moindre idée de ce qui germait et se passait autour de lui. Même quand son trône était sur le point de crouler en 1789, ce pauvre roi, simple d'esprit, n'avait pas d'autre préoccupation que celle de la chasse. M. Taine, citant quelques passages du *Journal* du Roi, dit :

"Lisez-le aux dates les plus importantes et vous serez stupéfié de ce que vous y trouverez. Il n'écrit rien les jours où il n'a pas été à la chasse, parce que, pour lui, ces jours-là n'ont aucun sens et ne comptent pas dans la vie. Juillet 11. — Rien; départ de M. Necker. 12. — Vêpres et sacrement; départ de M. de Montmorin de Saint-Pries, de la Luzerne.

13. — Rien. 14 juillet. — Rien. 29 juillet. — Rien; retour de M. Necker. 4 août. — J'ai chassé le cerf dans la forêt de Marly; j'en ai pris un, j'y suis allé et j'en suis revenu à cheval. 13 août. — Audience des Etats-Généraux dans la galerie. *Te Deum* durant la messe; le parti de chasse a pris un cerf à Marly, 5 octobre. — Je suis allé à la chasse à la Porté de Chatillon; j'ai abattu 91 têtes de gibier; j'ai été interrompu par ce qui est arrivé. 6 octobre. — Je suis parti pour Paris à une heure et demie; j'ai visité l'Hôtel-de-Ville, et j'ai soupé et couché aux Tuileries. 7 octobre. — Rien; mes tantes sont venues dîner."

Que pouvait-on faire d'un pareil homme? Et pourquoi, je vous le demande, tant s'apitoyer et se lamenter sur son sort? En admettant qu'il ne fût pas responsable des péchés de ses aïeux, encore faut-il avouer qu'il était au moins responsable de ses propres fautes d'omission et de négligence. Son gouvernement, comme celui de ses prédécesseurs, ne semble avoir eu uniquement en vue que l'écrasement du pauvre par le riche. Écoutons ce que M. Taine dit à propos des exemptions de taxe, et gravons-en la leçon dans nos cœurs afin que cela nous encourage, nous canadiens, à résister avec encore plus d'énergie aux premières tentatives qui se font parmi nous pour implanter ici un système si injuste et si ruineux :

"Ce qui rendait ces charges encore plus vexatoires et onéreuses, c'est que ceux qui étaient le plus capables de les supporter en étaient exempts, et l'une des principales causes de la misère du peuple est cette trop grande extension d'exemptions. Suivons le système taxe par taxe. En premier lieu, non seulement les nobles et les ecclésiastiques sont exempts de la *taille* personnelle, mais encore de la *taille* sur les terres affermées par eux-mêmes ou par leurs intendants... Dans les provinces d'états l'inégalité est aussi la même... En second lieu, quant à la capitation ou taxe sur chaque tête, le clergé, comme on sait, pouvait s'en débarrasser par l'achat; et les nobles, de leur côté, avaient si bien manœuvré que leur taxe avait diminué et que celle des communes avait augmenté. Plus d'un comte ou d'un marquis, plus d'un intendant ou maître de *requêtes*, qui, suivant le tarif de 1695, aurait dû payer de 1,200 à 1,500 livres, n'en payait réellement que 400; plus d'un bourgeois avec un revenu de 6,000 l. dont la charge par le même tarif n'était que de 70 livres, en payait 700. La capitation des classes privilégiées avait été diminuée des trois-quarts ou des cinq-sixièmes; celle des classes assujetties à la taille avait doublé..... "Avec les intendants, disait le duc d'Orléans, je peux toujours faire un compromis, je ne paie que ce que je veux."

Les ordres privilégiés avaient l'entier monopole des places lucratives et honorifiques, et jusqu'à la chute de la monarchie ce système odieux fut maintenu. Tous les membres de la famille royale et leurs parasites occupaient les plus hauts emplois. Les premiers commandements dans l'armée étaient remplis par des personnages qui n'avaient presque aucune connaissance de l'art militaire. On voyait souvent de petits aigres-fins sans mérite aucun, mais appartenant à la Cour, se pavaner avec le titre de colonel de plusieurs régiments et percevoir d'énormes émoluments. L'idée de réformer un pareil état de choses ne vint au Roi ou à ses courtisans que lorsque les événements eurent pris une tournure désespérée et alors qu'il était trop tard. Et pendant que les paysans et les citoyens périssaient courbés sous le poids de la misère la plus abjecte, on continuait à multiplier les grâces sinécures. Voici comment M. Taine démontre cela :

"Le gouvernement-sinécure du Berry donnait un revenu de 35,000 livres par année; celui de la Guienne, 120,000; celui du Languedoc, 160,000; un petit gouvernement comme celui du Havre, rapportait 35,000 sans compter les additions..... De plus, dans l'Ile de France, on comptait 34 de ces places; 274 personnes occupaient des charges dans la maison du duc d'Orléans, 210 dans celle des tantes du Roi, 68 dans